



Mairie de Thoissey - 01140

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

*Sur convocation en date du 27 mai 2024 le conseil municipal de Thoissey s'est réuni le 6 juin 2024 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoissey, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.*

Etaient présents : Mesdames Anne Turrel, Monique Ferrand, Christiane Fournel, Gisèle Rapenne, Fatima Khenfer, Vanessa Journolleau, Muriel Goeury, et Messieurs Paul Ferré, Jean-François Goeury, Jacques Berger, Serge Gay, Boris Leynaud et Maurice Voisin.

Etaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Fatima Khenfer, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Madame Gisèle Rapenne, Monsieur Jacques Loupforest ayant donné pouvoir à Monsieur Serge Gay, Monsieur Cyril Cordelier ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques Berger, Francisco Carneiro ayant donné pouvoir à Jean-François Goeury.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 6 juin 2024 peut valablement délibérer.

### **1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 2 mai 2024**

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 2 mai 2024 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (18 voix pour dont 5 pouvoirs).

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 5 pouvoirs).

### **3. Convention Citeo pour les déchets abandonnés**

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62% des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français, devenu premier geste éco-citoyen.

Citeo est l'acteur français de la REP, Responsabilité Elargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers : inscrit dans le code de l'environnement, il signifie que le producteur ou distributeur est responsable de, et finance, l'élimination des déchets provenant de leurs produits.

Sans but lucratif, Citeo est donc financée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers, grâce à leur réduction, réemploi et recyclage.

L'entreprise propose à la ville de signer une convention moyennant un montant de 0.90 € par habitant serait reversé à la commune par Citéo dès lors que la collectivité pourrait justifier d'actions engagées pour lutter contre les dépôts sauvages (amendes, arrêtés du maire...).

Il est proposé aux conseillers d'autoriser Monsieur Paul Ferré, adjoint au maire et par ailleurs président du Syndicat des Ordures Ménagères, à signer cette convention.

A l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil municipal autorise Monsieur Paul Ferré à conventionner avec Citéo.

## **5. Révision des montants RIFSEEP**

Il est proposé aux conseillers de valoriser à hauteur de 50 € par mois l'IFSE de l'agent en responsabilité sur le restaurant scolaire.

Il est par ailleurs proposé aux conseillers de créer une catégorie B de RIFSEEP et de fixer le montant de l'IFSE à 1 360 € par mois et du CIA à 575 € annuel pour les agents relevant de cette catégorie.

A l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil municipal accepte la création d'une catégorie B de RIFSEEP et fixe l'IFSE à 1 360 € par mois et le CIA à 575 € par an pour cette catégorie d'agent.

A l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil municipal accepte la valorisation de 50 € supplémentaire par mois de l'IFSE de l'agent en responsabilité du restaurant scolaire.

## **6. Demande de subvention**

La batterie-fanfare « La Lyre » sollicite une subvention de 200 € de la Ville de Thoissey.

A l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil municipal valide cette demande de subvention.

## **7. Fonds de concours SIEA pour la modernisation des éclairages publics**

Le SIEA propose un plan de rénovation de l'éclairage public basé sur l'inventaire des installations thoisseyennes et sur les consommations. L'objectif est évidemment de réduire les coûts. Deux scénarios sont proposés.

Un scénario optimal incluant le remplacement de 100 % des luminaires par des led, ainsi que la télégestion des armoires et la gestion de l'intensité lumineuse.

Un scénario transitoire incluant le remplacement partiel des leds, la télégestion des armoires et la gestion de l'intensité lumineuse partielle.

Le scénario optimal prévoit la rénovation de 203 points lumineux pour un coût total à la charge de la commune de 212 954.58 € à répartir sur 10 ans (21 295.46 € par an) ou 13 ans (16 381.12 € par an).

Le scénario transitoire prévoit la rénovation de 75 points lumineux et le relampage de 128 points lumineux (en led). Le montant à la charge de la commune s'élève à 98 215.85 € soit 9 821.59 € sur 10 ans ou 7 555.07 € sur 13 ans.

A l'unanimité (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil municipal

- Opte pour le scénario transitoire de la proposition du SIEA, prévoyant la rénovation de 75 points lumineux, le relampage de 128 points lumineux, la télégestion des armoires et la gestion de l'intensité lumineuse partielle.
- approuve le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).
- approuve l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.
- s'engage à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n° DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 1er décembre 2023 précitée, d'un montant de 9 821.59 € sur 10 ans tel que présenté dans l'estimation du scénario transitoire jointe à la présente délibération.
- s'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donner mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

## Questions diverses

### a) Projet « L'Art en Paysage », le mur des enfants

Après avoir pris connaissance du projet de création d'un mur des enfants ruelle Sainte-Madeleine, le conseil municipal, à l'unanimité (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le valide pour l'année 2025 ;

### b) Fleurissement de la rue Messire Girié

Après avoir pris connaissance du projet de scénographie artistique de la rue Messire Girié, constituant la trame piétonnière Sud-Nord de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le valide sur le principe et charge Madame le Maire de vérifier la faisabilité financière ainsi que la date de réalisation.

c) Convention avec la communauté de communes Val de Saône Centre

Il est proposé de conventionner avec la communauté de communes Val de Saône Centre pour le passage et l'entretien de ses chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires Pédestres de Randonnées.

Il s'agit essentiellement d'autoriser le passage des randonneurs, la ville de Thoissey ne disposant que de très peu d'itinéraires en pleine nature. L'entretien est en conséquence limité, mais fait partie intégrante de la convention.

A l'unanimité (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil valide cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

d) Reprise de la délibération relative à la vente au centre hospitalier

Madame le Maire précise que la délibération n° 2024-04-08 en date du 5 avril 2024 doit être modifiée en spécifiant que le bail emphytéotique prévu est signé par la Ville avec le Centre hospitalier Ain Val de Saône.

A l'unanimité (18 voix pour dont 5 pouvoirs), le conseil valide cette modification et reprend une délibération la spécifiant.

**Exercice des délégations du maire**

Date	Entreprise	Objet	Montant
26/04/2024	GUERIN	Réparation chaudière école maternelle	81.17
26/04/2024	GUERIN	Réparation chaudière MJC	1 363.56
26/04/2024	GUERIN	Réparation chaudière école élémentaire	92.40
23/5/2024	Garry	Achat débroussailleuse en remplacement matériel obsolète et HS	4 176.00
31/05/2024	Garry	Réparation broyeur	1 638.66
21/05/2024	Bresse Hygiène	Produits d'entretien piscine	282.04
24/05/2024	Bresse Hygiène	Brosse toilettes piscine	13.97
21/05/2024	A Cœur Vaillant	Location défibrillateur piscine	504.00
21/05/2024	Bresse Hygiène	Produits d'entretien école élémentaire	294.78
21/05/2024	Bresse Hygiène	Papier toilette mairie	25.31
27/05/2024	CBI Diffusion	Papier école maternelle	146.52
27/04/2024	CBI Diffusion	Papier école élémentaire	134.04
30/05/2024	Office Easy	Talkies walkies piscine	87.48

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

**Le prochain conseil est fixé au 4 juillet 2024 à 19h00**

**La secrétaire**  
**Monique FERRAND**

**Le Maire,**  
**Anne TURREL**